

	Incident	Récidive	Amende (CHF)		Sanction
			SB League	Autres ligue	
*	Manquement	1	400	200	
*		2	600	400	Mise en congé 6 mois (NAT)
	Arrivée tardive (début du match à l'heure)	1	100	50	
		2	200	100	
		3	400	200	Mise en congé 1 mois (NAT)
**	Arrivée tardive (début du match retardé)	1	200	100	Aucune indemnité de match
**		2	400	200	Aucune indemnité de match
**		3	800	400	Aucune indemnité + congé 6 mois
	Tenue incorrecte	1	100	50	
		2	200	100	Mise en congé 1 mois (NAT)
	Remplacement hors délai (par X)		100	50	

\* Selon le motif de l'absence, la CFA se réserve le droit, en plus de l'amende, de faire participer l'arbitre jusqu'à 50% des frais réclamés (voyage de l'équipe visiteuse, location de salle, frais de reprogrammation du match, etc.).

\*\* Les frais de déplacement sont payés.

Un incident est considéré comme récidive s'il intervient dans les 365 jours suivant la commission du premier.

Dans les cas qu'elle considère "spéciaux" ou de force majeure, la CFA peut, sur demande, prendre d'autres dispositions que celles édictées ci-dessus.

Les absences ou retards dûment certifiés qui sont provoqués par la défaillance des transports publics utilisés pour répondre à la convocation n'entraînent l'application d'aucune amende ou sanction.